



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIEGE

La qualité au fil de l'eau

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE

Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD

☎ 05 34 66 71 20 contact : elus@speha.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 JUIN 2024

PV2024-04

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin 2024, à 18h30 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2024, s'est réuni, la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, au siège du SPEHA sur la commune de MONTGEARD (31560).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	P	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélié CANTIE	A
AURIBAIL	Serge MARQUIER	E	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	P
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	A	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	A
BEAUMONT SUR LEZE	Jean-Louis BRAYE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marielle PEIRO	A
BRIE	Daniel BELONDRADE	A	TERRES DU LAURAGAIS	Abdelrani MAHCER	P
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	A
CAUJAC	Marc MIRANI	P	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Eric GALAUP	P
DUFORT	DE YZAGUIRRE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Francette ROS NONO	A
ESPERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	E	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	P
ESPLAS	Eric MARTY	A	TERRES DU LAURAGAIS	Michel TATAREAU	A
GAILLAC TOULZA	Hubert MESPLIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	P
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Danielle DALE	A
GREPIAC	Dominique MARQUET	P	TERRES DU LAURAGAIS	Dominique LLANAS	A
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Muriel LACHEROY (S)	P
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	P
LABRUYERE DORSA	Théo BURAS	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	P
LAGARDELLE SUR LEZE	Serge DEJEAN	A	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	A
LAGRACE DIEU	Joël CAZAJUS	P	TERRES DU LAURAGAIS	Sylvain JUSTAUT	P
LISSAC	Guy MERCADIE	Pouv	TERRES DU LAURAGAIS	Serge DENJEAN	A
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	E	TERRES DU LAURAGAIS	Michel TOUJA	P
MAURESSAC	Christophe FREZOU	A			
MAZERES	Louis MARETTE	Pouv			
MIREMONT	Claude DIDIER	P			
PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	P			

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Pouvoirs :

- Louis MARETTE procuration à Jean-Louis REMY
- Guy MERCADIE procuration à René PACHER

Assistaient également à la réunion :

- Madame Mélanie BARDEAU – Directrice Générale des Services
- Madame Emilie FREYCHE – Responsable du Service Administratif
- Monsieur Dorian RASCOL : Responsable de l’usine d’eau potable
- Monsieur Benoît VIALAN – Responsable Technique

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

Date de la convocation : 20 juin 2024

OUVERTURE DE SEANCE A 18H30

Monsieur le Président ayant procédé à l’appel, Monsieur Jean-Pierre ROCHETTE (Gaillac Toulza) est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024 (DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE)

Monsieur le Président rappelle aux délégués le procès-verbal de la séance du 04 avril 2024 demande au Comité d’émettre des observations s’il y a lieu.

Sans observation, ce dernier sera signé par le Président et le secrétaire de la séance concerné afin d’être mis en ligne sur le site internet du SPEHA.

Le compte-rendu est adopté avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DATE	Descriptif	Chantier / Service Utilisateur	MONTANT € HT	Observations
25/03/2024	FOURNIER VI RENAULT TRUCK	PIERRE	561,38 €	PREPA + PASSAGE MINES/LIMITEUR/ FUSO FM 918 AQ
03/04/2024	REXEL	Usine	5 242,87€	API moteur portail
03/04/2024	QUAGLIA metal	Réseau	3 244,00€	Clôture pour réservoir Sicardou
03/04/2024	SIGNAUX GIROD	PIERRE	106,98 €	ETIQUETTES MAGNETIQUES ARRETS FREQUENTS POUR RELEVEURS
04/04/2024	CIR	Usine	487,53 €	Graisse et huile de coupe
09/04/2024	Loyer 2024 AUTOCAD	Siège	690,00 €	Soft Systems
15/04/2024	SEWERIN	Réseau	6 970,00€	Appareil d'écoute au sol recherche fuite
15/04/2024	GACHE CHIMIE	Usine	750,00 €	Acide, javel, sel

16/04/2024	REXEL	Usine	795,16 €	Batterie onduleur, pile purge auto, embouts
16/04/2024	CATERPILLAR	PIERRE	451,19 €	GRAISSE POUR GRAISSAGE AUTO / MIRROIR RETRO / ANTENNE
16/04/2024	PICARD MOTOCULTURE	PIERRE	362,47 €	RESEVOIR CARTER DECOUPEUSE
19/04/2024	DALBY	Usine	7 641,00€	Benne a boue
19/04/2024	OCCITANIE MOTOCULTURE	Reseau	6 500,00€	Tondeuse
19/04/2024	RS	Usine	107,80 €	raccord pneumatique 1/8
22/04/2024	CIR	Usine	57,88 €	Roulement moteur agitateur
25/04/2024	Tole à chaud	Travaux Neufs	1 617,78 €	PROLIANS
25/04/2024	Tablier Fourche palette Geith	Travaux Neufs	3 000,00 €	MECALAC
25/04/2024	Conteneur outils	Travaux Neufs	3 350,00 €	LOXAM
30/04/2024	PROTECO - Renouvellement 20 lampes UV usine	Usine	4 259,00€	relamping Ultraviolet et ballast
30/04/2024	VEGA	Usine	698,40 €	Capteur radar mesure a travers matière
07/05/2024	UGAP	Usine	346,86 €	Garrot, premier secours, rince oeil, etc
07/05/2024	LHOIST - Commande réactif chaux usine	Usine	1 076,94€	Chaux liquide stabilisé
15/05/2024	ACTION CLIM	Usine	7 000,00€	4 clim usine
21/05/2024	Tuyaux à isoler	Travaux Neufs	1 133,30 €	NEMSO
21/05/2024	OMNIMAT / JCB	PIERRE	145,46 €	RETRO PELLE JCB
22/05/2024	EUROMASTER	PIERRE	2 616,09€	6 PNEUS NEUF SUITE REFUS DES MINES LORS DU CT
27/05/2024	Tablette + smartphone	Exploitation réseau	447,70 €	OPTIMO
30/05/2024	CASE	PIERRE	9 493,10€	REMISE EN ETAT PELLE CASE 3,5T
31/05/2024	Ecra+station Marie-Pierre	Siège	292,73 €	INMAC
31/05/2024	Stores fenêtre Viviane	Siège	60,06 €	LEROY MERLIN (Stores et Rideaux)
31/05/2024	Carl CSEM	Pascal	2 590,31€	Chenilles pour la pelle 6T
03/06/2024	LRI ballon	Réseau	839,00 €	Ballon tampon vessie grazac et Labatut
03/06/2024	LHOIST - Commande réactif chaux usine	Usine	6 890,20€	Chaux éteinte en vrac 20T
03/06/2024	case	PIERRE	329,64 €	12 DENTS POUR CX 22 ET CX 35 STOCK
03/06/2024	ELEMENT 5	PIERRE	170,42 €	5 PORTES NICHES HORS SOL CHRISTIAN / REPARATION

03/06/2024	PROLIANS	PIERRE	252,90 €	EPI 30 PAIRES LUNETTES PROTECTION + ETUIS
03/06/2024	HYDROMECA	PIERRE	311,06 €	DOUILLE RECALIBRAGE DN30/20 ET DN 40/30
03/06/2024	PUM PLASTIQUES	PIERRE	170,30 €	STOCK PATE A JOINT / FILASSE ET TEFLON
03/06/2024	BAYARD	PIERRE	1 936,71€	MACHINE A PERCER FML
04/06/2024	Logiciel Autocad	Siège	690,00 €	INFOGEREUR
05/06/2024	TOUT FAIRE MATERIAUX PAMIER	USINE	316,00 €	Chaussure sécurité
06/06/2024	FDS PRO	Pascal	7 800,00€	Fusées pneumatiques
06/06/2024	PAM	PAscal	29 465,01€	Canalisations en fonte
06/06/2024	TECI DALBY	PIERRE	468,49 €	TELECOMMANDE POYBENNE FUSO
06/06/2024	NEMSO	PIERRE	19,90 €	ROULEMENT A BILLES MACHINE A PERCER
06/06/2024	SOLYD	PIERRE	724,80 €	JOINTS DELTA WATER
06/06/2024	SAFIR	PIERRE	805,00 €	CONTROLE ENGIN DE LEVAGE
07/06/2024	BAYARD	Reseau	387,30 €	Ventouse
07/06/2024	NEGOFIX	Usine	398,87 €	Botte de lavage , divers
10/06/2024	Fransbonhomme	Benoit	657,00 €	9 bouchons symetri DN65
10/06/2024	FDS PRO	Benoit	395,00 €	1 vanne lenticulaire DN100 + 1 raccord de réduction DN100
10/06/2024	FDS PRO	Benoit	793,10 €	9 clés 5 fonctions
10/06/2024	UGAP - ORAPI	Benoit	202,00 €	10 boites lingettes mains nettoyantes
10/06/2024	CHAUSSON	Christian	64,99 €	1 brouette
11/06/2024	CITROEN AUTERIVE	Usine	70,52 €	Bielle Berlingo
13/06/2024	BENEINOX	Usine	905,46 €	Tôle inox et raccords
13/06/2024	GACHE CHIMIE	Usine	778,04 €	Acide, javel
13/06/2024	PROLIANS	PIERRE	530,40 €	EPI GANTS THERMO, GRIP ET CUIR

TOTAL

16 641,79 €

Les décisions du Président sont visées avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

3. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2023

Le rapport vous sera présenté en réunion, vous trouverez en **annexe 1** la note de synthèse du RPQS avec les chiffres clés.

Le Conseil Syndical approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2023 du SPEHA avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

4. CESSION VENTE TRACTEUR KUBOTA

Le SPEHA a décidé de mettre en vente un tracteur tondeuse de marque Kubota ST 30 avec tondeuse et épareuse dont il n'a plus l'utilité. L'engin a été mis en vente au prix de départ de 8500 € aux agents et aux communes adhérentes au SPEHA.

La mairie de Canté a fait l'offre la mieux disante avec une proposition à 9000 €.

Le Conseil Syndical autorise le Président du SPEHA, Jean-Louis Remy à signer les actes de vente du tracteur Kubota avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

5. FONDS DU SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2024

Le Fonds de Solidarité pour le Logement de la Haute-Garonne est destiné à venir en aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment, de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, afin qu'elle accède ou se maintienne dans un logement décent et indépendant et y dispose de la fourniture d'énergie, d'eau et de services téléphoniques.

Certains de nos abonnés bénéficient de ce fond.

En septembre 2022, le Département de la Haute-Garonne a sollicité le SPEHA pour participer à ce fond via la signature d'une convention.

Lors du Conseil Syndical du 12 octobre 2023, il a été voté le versement d'une somme de 2625 € au titre de 2023 (délibération D2023_34).

Le Département de Haute-Garonne renouvelle sa demande pour l'année 2024.

Le Conseil Syndical approuve le versement de la somme de 2756 € au titre de 2024, correspondant à une réévaluation de l'ordre de 5% et autorise le Président, Jean-Louis Remy, à signer cette convention, avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

FINANCES

6. PRESENTATION DE L'AVIS DE LA COUR REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LE LITIGE ENTRE LE SPEHA ET L'ENTREPRISE LINDE

En 2020 et 2021, le SPEHA s'approvisionnait en gaz CO2 par l'entreprise LINDE, qui lui louait également la cuve de stockage sur le site de l'usine. Ce gaz est utilisé pour le traitement de l'eau potable et notamment pour la remise à l'équilibre calco-carbonique.

Pour des raisons économiques, le SPEHA a décidé de mettre un terme au contrat de fourniture de gaz et de location de la cuve de CO2.

Pour cela, une lettre de résiliation des conventions de fourniture de gaz et de location de la cuve de CO2 a été envoyée à Linde par Recommandé avec Accusé de Réception le 20 mai 2021 (cf. PJ), pour une fin de contrat demandée à la date du 03/06/2022, soit plus de 12 mois avant la date d'échéance.

La convention stipulait dans l'article III.1 que « La durée des conventions est de 3 ans. Elles sont renouvelées par tacite reconduction par périodes successives de 3 ans, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception donnée par l'une des parties à l'autre avec un préavis de douze mois pour la convention de fourniture de gaz et de six mois pour la convention de la location de matériel, avant l'expiration de la période initiale ou de l'une des périodes de renouvellement ».

Malgré le respect de la procédure, l'entreprise LINDE a plusieurs fois relancé le SPEHA pour le paiement de frais d'enlèvement de la cuve, qui selon les modalités du contrat, n'étaient pas dues par le SPEHA.

Malgré plusieurs réponses argumentées du SPEHA, l'entreprise LINDE a continué ses relances, avec majoration pour retard de paiement. Après relecture attentive du contrat, vérification des délais de préavis et des formalités mises en œuvre pour la résiliation du contrat qui liait le SPEHA à LINDE, le SPEHA a demandé un avis juridique de l'ATD31 (Haute-Garonne ingénierie de Haute-Garonne), qui donnait raison au SPEHA. Ce retour a été fait à LINDE.

Malgré cela, l'entreprise LINDE a fait parvenir au SPEHA en date du 20 mars 2024 un courrier informant le syndicat de la saisine par LINDE de la Chambre Régionale des Comptes.

De multiples documents ont été fournis pour enrichir le dossier. La Cour des Comptes a analysé ce contentieux en date du 15 avril 2024 et a rendu son avis présenté en annexe 2.

Les conclusions sont les suivantes : la créance de 8 010 € TTC présentée par la société Linde France ne constitue pas une dépense obligatoire pour le Service public de l'eau Hers-Ariège (SPEHA).

Le Conseil Syndical a pris connaissance de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et ne formule pas de remarque particulière avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

7. CREANCES ETEINTES

Monsieur le Président indique que le Service de Gestion comptable de Revel nous présente une liste de créances éteintes pour lesquelles le recouvrement s'avère impossible.

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière.

La liste concerne 94 comptes allant de 2012 à 2023, pour un montant des créances présentées en Non Valeurs de **7 336,54 €**.

Il s'agit soit de clôture pour actif insuffisant soit d'effacement de dettes pour surendettement.

Le Conseil Syndical valide cette somme en créances éteintes avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

8. DM N° 1

Il est proposé au Conseil Syndical de valider les mouvements de crédits suivants afin de procéder aux réajustements des prévisions budgétaires :

31380 Code INSEE	Service Public de l'Eau Hers Ariège Service Public de l'Eau Hers Ariège	DM n°1 2024
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Virement crédit

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Syndical valide ces mouvements de crédits avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

9. DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE : RENOUELEMENT DES CANALISATIONS RUE DE LA REPUBLIQUE A CALMONT

L'Agence de l'Eau a lancé le 1^{er} novembre 2023 un appel à projets « Renouvellement des canalisations d'eau potable ». Ce programme de financement, intégré dans le Plan Eau (mesure 14), a pour objectif de contribuer à dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable et de mieux répondre aux constats récurrents de pénurie d'eau et de conflits d'usages pour contribuer à satisfaire sur le long terme les approvisionnements en eau des populations ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.

Cet appel à projets est réalisé en partenariat avec la Banque des Territoires qui propose une nouvelle génération d'« aqua prêts » couplé à une offre d'accompagnement.

Selon les éléments portés à notre connaissance, le SPEHA pourrait prétendre à une aide de Priorité 2, à savoir :

- 30 % de subvention,
- Et 30 % en avance remboursable appliqués au montant HT éligibles au projet.
- Le reste à charge pourra faire l'objet d'un prêt « Transformation écologique » de la Banque des Territoires (taux aligné sur le Livret A (3% au 01/10/23) + 0,4 % sur des durées pouvant aller de 25 à 60 ans ou à taux fixe sur des durées de 15 à 40 selon un barème défini mensuellement).

Le SPEHA souhaite déposer une candidature à cet appel à projets pour l'opération de travaux :

Renouvellement et renforcement des canalisations en fonte de 150 mm de diamètre sur un linéaire de 200, rue de la République à Calmont (31) pour un montant estimé de 141 417 € HT.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Recettes	Montant en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2024 (20 %)	28 283,40	Travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable - Rue de la République - Commune de Calmont	141 417
Subvention de l'AEAG (30 %)	42 425,10		
Emprunt caisse prêteuse (30 %)	42 425,10		
Participation du syndicat (fonds propres 20 %)	28 283,40		
Montant TOTAL € HT	141 417,00	Montant total € HT	141 417
		TVA (20 %)	28 283
		Montant total € TTC	169 700,40

A noter que la délibération D2022_41 (Conseil Syndical du 1^{er} décembre 2022) autorise le Président du SPEHA à demander des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour ces opérations de travaux.

Le Conseil syndical autorise le Président du SPEHA à demander l'attribution des subventions précitées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à signer la délibération correspondante avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

MARCHES PUBLICS

11 APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP SUR LA COMMUNE DE SAINT-YBARS (09) PAR UN DN200 FONTE - CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES

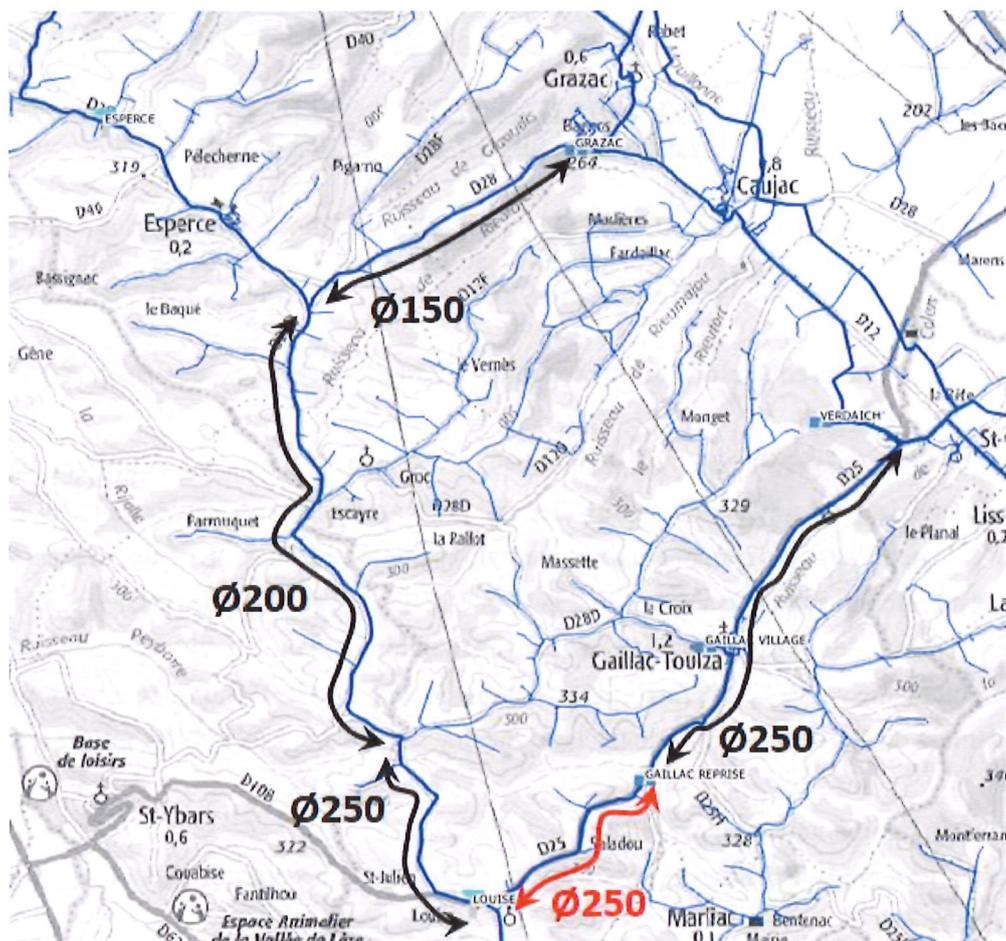
Le Schéma Directeur d'Eau Potable du SPEHA a permis de planifier des travaux renouvellement de la conduite de distribution en Ø200 mm du château d'eau de Louise (commune de Gaillac-Toulza) vers le château d'eau d'Esperce, sur 3700 mètres linéaires, localisés sur la commune de St Ybars (09) (de la Plaine Bourdette à Escayre).

Il s'agit de la suite d'une première opération menée en 2023 (elle-même prévue dans le SDAEP).

Les conduites en fonte qui permettent l'alimentation du réservoir d'Esperce sont identifiées dans le SDAEP comme prioritaires dans les travaux de renouvellement et de renforcement, afin de garantir le remplissage du réservoir d'Esperce et de permettre une alimentation ultérieure du secteur de Grazac. En effet, les canalisations en fonte qui relient le secteur de « la Plaine Laurette » (commune de Gaillac-Toulza) jusqu'à Blazy (Esperce) datent des années 1967-1968 et sont en diamètre 175 et 150 mm. Ces canalisations de gros diamètre présentent une vétusté problématique en cas de mouvements de terrains, de plus en plus fréquents. Le renouvellement de ces canalisations constitue donc une priorité pour le SPEHA et permettra :

- de sécuriser l'alimentation en eau potable,
- de limiter fortement les fuites et casses de réseaux (dans une optique de meilleure gestion de la ressource en eau).

Ces travaux sont intégrés dans le programme pluriannuel de travaux du SPEHA, issu du Schéma Directeur Syndical d'eau potable. Ils concernent une partie de l'action de priorité n°4.1.



Extrait du programme pluriannuel de travaux du SPEHA, issu du Schéma Directeur Syndical d'eau potable – Localisation du secteur des travaux

Une première consultation a été menée pour sélectionner un maître d'œuvre pour la conduite de l'appel d'offres et le suivi des travaux. L'entreprise HYDRATEC-SETEC a été retenue pour la qualité technique et l'évaluation financière de son Avant-Projet. Le maître d'œuvre a évalué le coût des travaux à environ 950 000 € HT et a procédé à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises.

La consultation a été publiée le 03 mai 2024 sur la Dépêche et e-Marchéspublics et la date limite de dépôts des offres a été fixée au 03 juin 2024 à midi.

Sept (7) offres ont été déposées par les entreprises suivantes :

- SCAM TP
- SAS LAURIERE ET FILS
- DAVID
- SADE CGTH
- STAT
- SUD OUEST RESEAUX
- BOBAIL TP

La Commission des marchés s'est tenue le 27 juin 2024 à 16h30. La Commission des Marchés propose de signer le marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de renouvellement de la conduite de distribution en Ø200 mm du château d'eau de Louise (commune de Gaillac-Toulza) vers le château d'eau d'Esperce, sur 3700 mètres linéaires, localisés sur la commune de St Ybars (09) (de la Plaine Bourdette à Escayre) avec l'entreprise STAT pour un montant HT de 699 078,50 €.

Le Conseil Syndical approuve la candidature de l'entreprise STAT et autorise le Président à signer le marché à procédure adaptée pour un montant HT de 699 078,50 € HT, avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

12 APPEL D'OFFRES : CONSULTATION POUR MARCHES D'ETUDES GEOTECHNIQUES PREALABLES AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DU SPEHA

Dans le cadre des opérations de travaux de renouvellement, renforcement ou pose de nouvelles canalisations, le SPEHA peut être amené à effectuer des études géotechniques afin de diagnostiquer et vérifier la portance des sols ainsi que l'aléa mouvement retrait-gonflement des argiles. En cas de risque avéré, certaines préconisations techniques peuvent être demandées aux entreprises réalisant les travaux (profondeur et largeur des tranchées, modalités de réfection des voiries, etc).

Afin de faciliter la mise en œuvre de telles études, le SPEHA a lancé une consultation de marché à procédure adaptée à bons de commandes afin de contractualiser avec un bureau d'études attiré, sur une période de 2 ans maximum. Les sollicitations se feront uniquement en cas de besoin (pas de minimum, ni de maximum pour le marché).

La consultation a été publiée le 03 mai 2024 sur la Dépêche et e-Marchéspublics et la date limite de dépôt des offres a été fixée au 05 juin 2024 à 12h00.

Six (6) offres ont été déposées par les entreprises suivantes :

- SOLINGEO,
- ABO-ERG,
- INFRANEO,
- GINGER CEBTP
- SEMOFI
- GEOCADRE

La Commission des marchés s'est tenue le 27 juin 2024 à 16h30. La Commission des Marchés propose de signer le marché à procédure adaptée pour marchés d'études géotechniques préalables aux travaux sur le réseau d'eau potable avec l'entreprise ABO-ERG GEOTECHNIQUE SAS.

Le Conseil Syndical approuve la candidature l'entreprise ABO-ERG GEOTECHNIQUE SAS et autorise le Président à signer le marché à procédure adaptée, avec 27 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

INFORMATIONS DIVERSES

- Point facturation

La totalité de la facturation du SPEHA est terminée pour le premier trimestre. Les factures sont distribuées.

- Relève Rive droite et Rive Gauche en septembre 2024
- Conventions pour l'entretien des poteaux incendie

Pas de remarque particulière de l'assemblée.

FIN DE SEANCE

→ FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H50.

Signatures :

Président,
Monsieur Jean-Louis REMY



Secrétaire,

JP ROCHETTE